

## Rapport du Président

Commission Permanente du  
vendredi 22 mai 2015

Service instructeur

N° CP-2015-5-11-2

Service de l'Action Internationale et Transfrontalière et du Bilinguisme

Service consulté

### **PARTICIPATION FINANCIÈRE DU DÉPARTEMENT AU PROJET "ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME INTERREG V RHIN SUPÉRIEUR"**

Résumé : Le présent rapport concerne le cofinancement apporté par le Département du Haut-Rhin au projet "Assistance technique pour la mise en oeuvre du programme INTERREG V Rhin supérieur". La participation pour notre collectivité s'élève à 161 275 € sur 9 ans. Le coût total du projet s'élève à 8 353 750 €.

La Région Alsace, autorité de gestion du programme INTERREG V Rhin supérieur, a sollicité le Département aux fins de lui fournir une « notification de cofinancement » portant engagement du Département à cofinancer le projet « Assistance technique » sur l'intégralité de sa durée, soit de 2015 à 2023.

Ce projet, d'un coût total de 8 353 750 €, couvre les dépenses relatives au fonctionnement du Secrétariat conjoint du programme INTERREG V Rhin supérieur, basé dans les locaux de la Région Alsace. Ces dépenses se répartissent de la manière suivante :

Frais de personnel	6 574 727,00 €
Frais de bureau et frais administratifs	65 000,00 €
Frais de déplacement et d'hébergement	47 442,00 €
Frais liés au recours à des compétences et à des services externes	1 651 581,00 €
Frais d'équipement	15 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 353 750,00 €</b>

Le projet est financé à hauteur de 78,79% par le FEDER, le reste se répartissant entre les partenaires français, allemands et suisses, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

<i>Cofinanceurs</i>	<i>Participation</i>	<i>Pourcentage</i>
Etat	161 275,00 €	1,93 %
Région Alsace	150 484,00 €	1,80 %
Département du Bas-Rhin	161 275,00 €	1,93 %
Département du Haut-Rhin	161 275,00 €	1,93 %
<b>Total partenaires français</b>	<b>634 309,00 €</b>	<b>7,59 %</b>
Regierungspräsidium Karlsruhe	200 494,00 €	2,40 %
Regierungspräsidium Freiburg	400 987,00 €	4,80 %
Land Rhénanie-Palatinat	209 105,00 €	2,50 %
<b>Total partenaires allemands</b>	<b>810 586,00 €</b>	<b>9,70 %</b>

Confédération suisse	163 279,00 €	1,95 %
Canton Bâle-Ville	57 148,00 €	0,68 %
Canton Bâle-Campagne	57 148,00 €	0,68 %
Canton Argovie	19 593,00 €	0,23 %
Canton Soleure	6 531,00 €	0,08 %
République et canton du Jura	22 859,00 €	0,27 %
<b>Total partenaires suisses</b>	<b>326 558,00 €</b>	<b>3,91 %</b>
<b>Total cofinancements nationaux</b>	<b>1 771 453,00 €</b>	<b>21,21 %</b>
<b>FEDER (programme INTERREG V Rhin supérieur)</b>	<b>6 582 297,00 €</b>	<b>78,79 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>8 353 750,00 €</b>	<b>100,00 %</b>

Les autorisations d'engagement liées à cette participation, soit 161 275 €, ont été inscrites au budget départemental à l'occasion de la séance publique du 19 février 2015. Par ailleurs, les crédits de paiement relatifs à la participation 2015 du Conseil Départemental, estimés à 17 919,45 €, ont également été inscrits au budget départemental.

La validation du projet « Assistance technique » devrait intervenir à l'occasion du Comité de suivi du 2 juillet 2015. Une convention multipartenariale viendra ensuite fixer les modalités de versement de la participation du Département ; cette convention sera présentée lors d'une Commission permanente ultérieure.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- ✓ d'accorder à la Région Alsace une participation de 161 275 € pour le projet « Assistance technique » pour les années 2015 à 2023 ;
- ✓ de m'autoriser à signer la notification de cofinancement, portant sur les neuf années du projet « Assistance technique »,
- ✓ de préciser que la convention relative à ce projet sera soumise ultérieurement à la Commission permanente. Le versement au titre de 2015 interviendra après signature de cette convention.

Les crédits relatifs à ce projet seront prélevés sur le programme F812, imputation 65-048-6562-2678-114 du budget départemental 2015.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Eric STRAUMANN